

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_24

Décision modificative n° 1, budget Ordures ménagères

Le budget primitif du budget annexe des ordures ménagères prévoit des dépenses de personnel à hauteur de 1 045 100 euros.

Toutefois, le montant total des dépenses réalisées au 31 décembre 2023 est estimé à 1 063 000 euros.

Ces dépenses supplémentaires s'expliquent par la nécessité de remplacer les agents de collecte pour maintenir le service avec notamment un chauffeur intérimaire sur la période de juillet à août 2023. Les dépenses supplémentaires sont compensées par les recettes de remboursement des assurances. Il était prévu au budget 2023 une recette de 10 000 €, l'estimation au 31/12/2023 réalisée par les services est d'environ 42 000 €.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2023_04_23 du 13 avril 2023 approuvant les budgets primitifs 2023 du budget annexe des ordures ménagères,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,
Considérant la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 012 « Dépenses de personnel » du budget annexe des ordures ménagères,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'adopter la décision modificative n° 1 au budget annexe des ordures ménagères résumée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap / Article	Libellé	Montant	Chap / Article	Libellé	Montant
012	Charges de personnel	25 000,00 €	013	Atténuations de charges	25 000,00 €
6218	Autres personnels extérieurs		64198	Autres remboursements	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		25 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		25 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,

M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Christophe ADE
Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231224-DE